



PAES-Concours.com

Les polycopiés
de la première année
des études de santé

L'organisation de la PAES 2011-2012

Depuis la rentrée 2010, les futurs médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes passent par une 1^{re} année commune aux études de santé. Ils suivent ensuite chacun leur propre filière de formation en vue d'obtenir le diplôme d'État, obligatoire pour exercer leur profession.



L'essentiel à savoir

Bac + 1 an puis concours.

Pour qui ?

La 1^{re} année commune aux études de santé est la première étape pour les bacheliers souhaitant s'engager dans les études médicales : médecine, odontologie, sage-femme, pharmacie.

À noter : la 1^{re} année commune aux études de santé pourrait également accueillir les futurs masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens d'analyses médicales, ou pédicures-podologues. Cela s'effectuerait alors dans le cadre de conventions passées entre les universités et les instituts de formation.

Le bac S est très vivement recommandé. La grande majorité des reçus au concours en est titulaire, souvent avec mention.

Le cursus s'adresse à des élèves capables d'une grande capacité de travail.

Comment intégrer ?

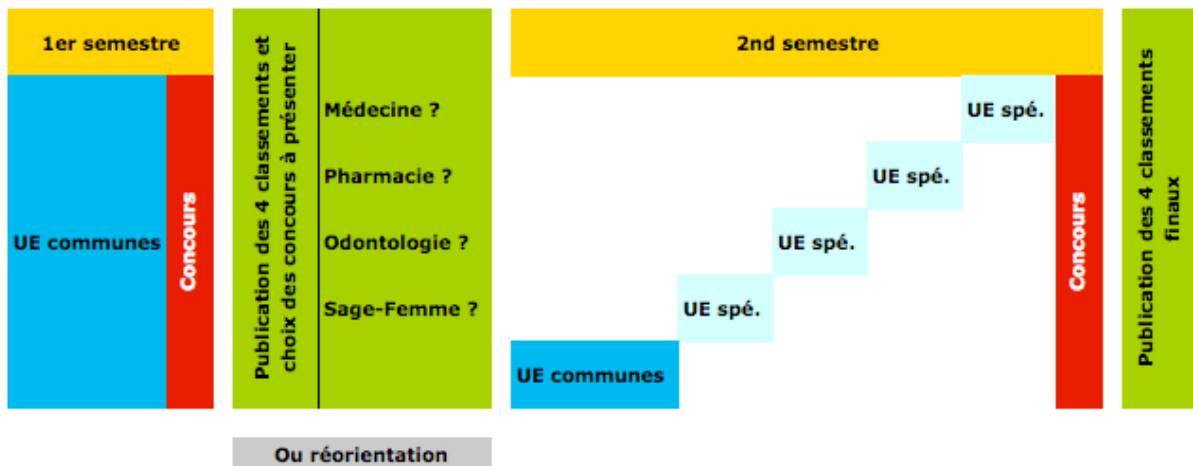
L'admission en 1^{re} année commune aux études de santé se fait selon des procédures de préinscription, puis d'inscription à confirmer dès les résultats du bac.

Où préparer la formation ?

La 1^{re} année commune aux études de santé, ainsi que les études de médecine, pharmacie et odontologie qui s'ensuivent, se déroulent à **l'université**. Les études de sage-femme se déroulent en école (de sages-femmes).



L'année se déroule sur deux semestres:



L'année de L1 santé comporte 2 semestres et donc 2 périodes de concours :

A la fin du premier semestre, qui ne comporte que des enseignements communs aux 4 disciplines, un premier concours classe les étudiants.

Il n'existe en fait pas un classement, mais 4 classements : un par filière (classements établis suivant des pondérations différentes pour chaque épreuve, suivant que la discipline a plus d'importance dans l'une ou l'autre des filières).

Suite à la publication de ces premiers résultats, l'étudiant décide ou non de valider son inscription pour chaque discipline. Il peut ainsi présenter uniquement le concours de pharmacie comme il peut très bien décider de présenter 2,3 ou 4 disciplines. Cependant, plus il décide d'en présenter, plus sa charge de travail au second semestre augmente car chaque discipline possède une UE spécifique à étudier. Il est prévu également qu'en fin de S1, l'étudiant puisse se réorienter vers d'autres filières.

La suite du concours à la fin de second semestre, qui sera donc variable d'un étudiant à l'autre suivant les concours présentés, permet d'établir le classement final dans chaque discipline. Le numerus clausus annuel pour chaque discipline est appliqué aux classements finaux, la liste des reçus est alors connue.



L'année est une année très sélective

C'est une année qui nécessite beaucoup de travail personnel, chaque concours est très sélectif et nécessite un travail méthodique et intensif tout au long de l'année. Certaines universités proposent un programme de remise à niveau scientifique ou mettent en place des tutorats. En plus de tout cela il est conseillé aux étudiants de se procurer d'emblais les cours de première année pour avoir une référence en cas de prise de notes incomplète.

Tout le monde ne connaît pas un étudiant en Médecine, alors nous avons trouvé judicieux d'aider les étudiants en leur proposant les cours de première année. Ils sont entièrement dactylographiés pour une lecture facile et un travail plus agréable pour l'étudiant.

A la rentrée universitaire de septembre 2010, les premières années de médecine (PCEM 1) et de pharmacie (PCEP 1) actuellement séparées n'existeront plus. Elles seront fusionnées dans une nouvelle année d'étude, la **Licence 1 de santé**.

Avant, nous parlions d'étudiant en pharmacie, en médecine, en maïeutique (ou sage-femme), en odontologie. Désormais, en première année, nous ne parlerons plus que d'étudiants en L1 Santé.

La création de cette première année commune initie le processus d'intégration des études médicales dans le système Licence Master Doctorat. Il est fort probable que la mise en place de la L1 soit rapidement suivie de celle des L2 et L3 propres à chaque filière.

L'enseignement est découpé en un tronc commun auquel s'ajoute une partie spécifique pour chacune des filières.

Au début du second semestre, l'étudiant choisit de présenter un à quatre concours (médecine, sage-femme, dentaire ou pharmacie), la charge de travail augmentant logiquement avec le nombre de concours préparés. Cependant, les facultés peuvent décider de mutualiser certains enseignements proches, comme par exemple les cours d'anatomie du crâne qui pourront se faire en commun avec les étudiants présentant le concours d'odontologie et ceux présentant médecine. L'année universitaire est divisée en deux semestres S1 et S2. **Les enseignements spécifiques ne débutent qu'au cours du deuxième semestre.** Au cours du premier semestre, une information est donnée aux étudiants sur les différentes filières accessibles en fin d'année afin qu'ils puissent choisir en toute connaissance de cause la ou les UE spécifique(s) qu'ils souhaitent suivre.

Le concours se passe en deux parties : une moitié à la fin du premier semestre (S1) et la deuxième moitié à la fin du second semestre (S2). Cependant les Universités, sur avis des Facultés concernées pourront décider de sanctionner une UE enseignée au premier semestre ou durant l'ensemble de l'année par un examen terminal en fin de S2.



Au final, pour être reçu à l'un des concours, il faut être classé dans la limite du *numerus clausus* (nombre de places disponibles) de la filière présentée. Plus question de tenter 2 années de médecine puis 2 années de pharmacie, au maximum un étudiant pourra prendre 2 inscriptions en L1 santé (un seul redoublement autorisé), et **à chaque fois il pourra présenter 1, 2, 3 ou les 4 concours**. Quelle que soit la ville d'étude, les étudiants pourront présenter les quatre concours, même dans les universités où certaines filières n'existaient pas jusqu'à présent. *Par exemple, les étudiants de Brest pourront présenter le concours de pharmacie bien qu'il n'y ait pas de faculté de pharmacie à Brest. L'enseignement sera dispensé, au choix des universités, par des professeurs d'autres filières (médecine ou sciences), par vidéo-transmission avec les villes voisines, voire par des professeurs de pharmacie déplacés. Les étudiants reçus en L2 finiront leur cursus à Rennes, ville la plus proche possédant une faculté de pharmacie.*

L'augmentation prévue du nombre d'étudiants en première année peut amener l'université à créer plusieurs équipes pédagogiques différentes pour un même concours. En effet, les universités accueillant plus de 2000 étudiants en L1 et ayant plusieurs facultés (par exemple, actuellement une faculté de médecine et une de pharmacie) seront autorisées à diviser les *numerus clausus* de chaque filière entre plusieurs facultés. Cette division est décidée par le président de l'université. Ainsi, en s'assurant de la distribution des supports de cours de référence pour le concours à l'ensemble des étudiants, les facultés pourront charger plusieurs professeurs d'un même enseignement. Des passerelles entrantes et sortantes, des réorientations sont aussi prévues par cette réforme et vous seront détaillées dans la suite de ce document. Ces passerelles sont tirées du rapport Bach et des travaux de la Commission Pédagogique Nationale des Etudes Médicales (CPNEM), **elles vous sont données à titre indicatif**. Du point de vue des tutorats, les facultés et les associations d'étudiants en médecine et de pharmacie s'arrangent localement pour essayer d'adapter leur structure et leur logistique ainsi que le contenu de leurs cours à cette réforme pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles pour cette année à venir.